



***Observatoire sur les systèmes d'information
les réseaux et les inforoutes au Sénégal***

BATIK

**Bulletin d'analyse sur les technologies de l'information et de la communication
Lettre d'information électronique mensuelle publiée par OSIRIS
l'Observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal**

N° 96 juillet 2007

Sommaire

Editorial

Télécentres : Agir avant qu'il ne soit trop tard

Actualités

L'UNETTS lance un SOS pour la sauvegarde des télécentres

Le maison de production Jololi attaque le Bureau sénégalais du droit d'auteur (BSDA)

La Lonase s'associe à la plainte de Jololi contre le BSDA pour défendre son monopole

Une élève surprise entrain de tricher aux épreuves du BFEM avec son téléphone portable

La télévision en ligne News Box Network primée par le One World Broadcasting Trust

Politique

Le Président de la République accorde une fréquence de télévision à Walf TV

L'ARTP appelle les abonnés de la téléphonie mobile à s'identifier dans les meilleurs délais

Infrastructures et services

La BAD approuve un prêt de 50 millions de dollars pour la réalisation du projet RASCOM

Seddo désormais disponible sur le fixe prépayé

Uniformisation des tarifs de communications de Tigo

Projets

Plate forme de commerce électronique à la CCIA de Kolda

Projet de paiement des factures de téléphone, d'électricité et d'eau avec des cartes prépayées

Rendez-vous

Pré-conférence IFLA : Management des technologies et des systèmes de bibliothèques

* Télécentres : Agir avant qu'il ne soit trop tard

Présentés pendant des années comme une remarquable « Success story », les télécentres du Sénégal traversent depuis la fin des années 90 une crise qui ne cesse de s'aggraver au point de menacer aujourd'hui leur existence. Le concept de télécentre est apparu au Sénégal en 1992 lorsque la Sonatel en expérimenta quatre à Dakar sous la forme d'espaces multifonctionnels commercialisant des services de téléphonie, de télécopie et de photocopie à l'image des télécottages d'Europe du Nord créés au milieu des années 80. Cette expérimentation s'inscrivait dans une politique de téléphonie publique visant à atteindre l'objectif fixé par l'Etat en matière d'accès universel, à savoir mettre un téléphone à la disposition de tous Sénégalais dans un rayon de cinq kilomètres. Pour ce faire, la Sonatel avait procédé, à partir de 1987, à l'installation de plusieurs centaines de cabines publiques, à pièces puis à cartes, à travers le pays. Nécessitant d'avoir des pièces de monnaie ou de disposer d'une carte, fréquemment en dérangement, victimes d'acte de vandalisme, pas assez nombreuses, ces cabines permirent certes de faire progresser la télédensité mais elles montrèrent leurs limites comme outil de démocratisation de l'accès au téléphone. La Sonatel décida alors à, partir de 1993 d'autoriser des privés à revendre des services de téléphonie dans ce qu'elle appela les « télécentres », dont le modèle de base était un local d'une superficie minimale de 16 m², équipé d'une ligne de téléphone et d'un appareil de taxation. Cette formule qui permettait à la Sonatel de déporter l'ensemble des coûts d'installation, de surveillance et de fonctionnement sur les exploitants des télécentres connut rapidement un grand succès dans un Sénégal frappé par la crise économique et soumis aux politiques d'ajustement structurel. Très rapidement des centaines, puis des milliers, de télécentres virent le jour au point de devenir des éléments familiers du paysage urbain et dans une moindre mesure rural. L'introduction de la téléphonie mobile en 1996 ne changera pas grande chose à la situation puisqu'à l'époque elle était un produit de luxe réservé à une élite. Le nombre de télécentres ne cessât de croître entraînant une guerre des prix qui fera passer le prix de l'unité de 100 FCFA à 65 FCFA dans un grand nombre de télécentres alors qu'elle leur était revendue à 60 FCFA par la Sonatel. L'arrivée d'un second opérateur sur le marché en 1999 et la concurrence féroce qui s'en suivit tant sur les prix que sur les services offerts dans un contexte global d'explosion de la téléphonie mobile qui compte actuellement plus de 3,5 millions d'abonnés vont aggraver les conditions d'existence des télécentres qui voient leur mage bénéficiaire se réduire et leur chiffre d'affaire chuter. Pire, avec la mise en vente de cartes de recharge d'un montant de 1000 FCFA et la possibilité offerte par les opérateurs de recharger du crédit à partir de 100 FCFA voire de transférer du crédit entre abonnés, les clients se font de plus en plus rares dans les télécentres d'où la fermeture d'un grand nombre d'entre eux. Compte tenu des milliards investis par les milliers de propriétaires, des quelques 30.000 emplois créés, de la création de richesses générée, du rôle social joué par le secteur et des potentialités qu'il recèle dans le cadre de la lutte contre la fracture numérique et de la mise en œuvre de la Stratégie de croissance accélérée, les pouvoirs publics se doivent d'apporter les solutions idoines permettant de pérenniser ces acquis. De leurs côtés, les opérateurs de télécentres doivent poursuivre, avec détermination et ouverture, la réflexion engagée sur leur devenir et opter rapidement pour une reconversion de leur activité qui passe par une mise à niveau en matière de gestion, de marketing, de recrutement et d'utilisation des ressources humaines, la diversification de leurs partenaires et surtout des services offerts. De télécentres uniquement destinés à revendre des services de téléphonie locaux ou internationaux, il est possible d'envisager leur transcendance en centres de services multimédia connectés à Internet. Dès lors, ils pourraient être utilisés, après délivrance d'un agrément, comme des lieux dans lesquels le

citoyen pourrait effectuer des téléprocédures administratives. De même, comme cela se fait déjà dans certains pays comme l'Inde, la Malaisie ou le Maroc, ils pourraient des structures dédiées à la réalisation de transactions peu complexes telles que les paiements de taxes municipales ou de factures d'eau, d'électricité ou de téléphones. Ils pourraient également être des relais importants pour des programmes de télémédecine, d'enseignement à distance, etc. Brefs les centres de services multimédia qui pourraient être la voie de sortie de crise des télécentre devraient être des instruments essentiels pour le déploiement des téléactivités, grâce à leur connexion à Internet et devenir de puissants outils de démocratisation et de développement au cœur de la lutte contre la fracture numérique. Grâce à de nouvelles formes d'organisation ces milliers de micro entreprises individuelles pourraient se transformer en un secteur économique, puissant, dynamique et porteur de mutations dans les villes et les campagnes. Quoi qu'il en soit, il faut agir avant qu'il ne soit trop tard.

Amadou Top
Président d'OSIRIS

Actualités

* L'UNETTS lance un SOS pour la sauvegarde des télécentres

Suite au séminaire organisé les 21 et 22 juillet 2007 à Saly Portudal, l'Union nationale des exploitants de télécentres et téléservices du Sénégal (UNETTS) a tenu une conférence de presse le 31 juillet 2007 afin de présenter son rapport annuel axé sur le thème « La disparition des télécentres au Sénégal ». A cette occasion, le Président de l'UNETTS, Bassirou Cissé, a attiré l'attention sur la crise que connaissent les télécentres victimes du développement de la téléphonie mobile. Pour trouver une issue à la crise, l'UNETTS demande à ce que l'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) définisse un statut du télécentre et que l'Etat prenne des mesures d'accompagnement du secteur qui génère quelque 30.000 emplois, 7,5 milliards de francs CFA en termes de TVA payée à l'Etat et contribue à hauteur de 40% du chiffre d'affaires de la SONATEL.

* Le maison de production Jololi attaque le Bureau sénégalais du droit d'auteur (BSDA)

La maison de production Jololi, appartenant à Youssou Ndour, a porté plainte contre le Bureau sénégalais du droit d'auteur (BSDA) qu'elle accuse d'avoir passé des contrats de téléchargement des sonneries de téléphones portables avec des prestataires de service en ligne qui utilisent les œuvres de treize de ses artistes sans son accord. Les prestataires de service en ligne que sont 2s Mobiles, Mobile Pro Africa, Africa sonnerie, et Télépro sont également visés par cette plainte. L'avocat de Jololi estime que dans cette affaire le BSDA a violé les dispositions qui régissent le droit de la propriété intellectuelle ainsi que les dispositions de l'article 15 de la Constitution qui garantit le droit de priorité. Convoquées par le juge des référés du Tribunal de Dakar le 30 juillet 2007, l'audience a finalement été reportée au 27 août 2007 à la demande de la maison de production Jololi afin d'essayer de trouver une solution à l'amiable entre les parties d'ici cette date.

* La Lonase s'associe à la plainte de Jololi contre le BSDA pour défendre son monopole

S'appuyant sur la concession de l'exploitation de tous les jeux de hasard que lui a octroyé l'Etat, conformément à la loi 87-43 du 28 décembre de 1987 relative au monopole de l'exploitation des jeux, loteries et assimilées, le 30 juillet 2007 la Loterie nationale sénégalaise (Lonase) a saisi le juge des référés du Tribunal de Dakar et s'est associée à la plainte de Jololi contre le BSDA et les prestataires de services en ligne. La Lonase souhaite, à travers cette action faire interdire les jeux de hasard proposés au public, par différentes chaînes de télévision, publiques et privées, en association avec les opérateurs de téléphonie mobile que sont la Orange et Tigo, dont les numéros d'appel permettent au public de participer à des jeux de hasard via des appels supposés gagnants ou des Sms. La Lonase estime que ces jeux de hasards reposant sur des appels surtaxés de manière à permettre la double rémunération des fournisseurs d'accès, la rétribution des organisateurs ou fournisseurs de contenus, sans oublier les chaînes de télévision, le BSDA et les gagnants, doivent être interdits car violant son monopole, escroquant les parieurs et se faisant sans paiement de redevance à la Lonase ni de taxe à l'Etat.

Lonase : <http://www.lonase.sn/>

* Une élève surprise entrain de tricher aux épreuves du BFEM avec son téléphone portable

Une élève subissant les épreuves du Brevet de fin d'études moyennes (BFEM) a été surprise en train de tricher à l'aide d'un téléphone portable durant l'épreuve de mathématiques au centre d'examen Algor Dioum situé dans la région de Diourbel. Ayant été vue en train de manipuler son téléphone portable, en dépit de l'interdiction signifiée à tout élève d'en disposer, une fois en salle d'examen, la consultation de sa messagerie par les policiers assignés à la surveillance du centre d'examen a permis de découvrir le SMS suivant : « apporte-moi le corrigé de maths, je ne peux pas sortir ». Un élève de classe de terminale a par la suite été arrêté dans la cour de l'établissement scolaire en possession du corrigé de l'épreuve de mathématiques qu'il cherchait à faire parvenir à l'élève interpellée.

* La télévision en ligne News Box Network primée par le One World Broadcasting Trust

La télévision en ligne News Box Network (NBN, membre du Groupe Génération Télévision (Gtv) et initiée par Khalil Guèye, s'est vue décerner le Prix spécial pour le développement des médias par le "One World Broadcasting Trust" basé à Londres (Grande-Bretagne). Cette télévision gratuite en ligne, officiellement lancée en février 2007, a été développée par Khalil Guèye dans le cadre de son groupe GTV en attendant une réponse à sa demande de fréquence de télévision. La grille de programmes de NBN comprend en dehors du journal télévisé, plusieurs émissions telles « CIVIX » qui porte sur la citoyenneté et le développement au Sénégal, « Espace Populations » axée sur les questions de populations, etc. D'autre part, Khalil Guèye, qui est également le correspondant au Sénégal de CNN, diffuse les reportages de cette chaîne américaine sur le site de NBN dans l'émission "NBN/CNN World Report".

NBN : <http://www.nbnlive.com/>

One World Broadcasting Trust : <http://www.owbt.org/>

Politique

* Le Président de la République accorde une fréquence de télévision à Walf TV

A l'issue de l'audience que lui accordé Me Abdoulaye Wade, le Président directeur général du groupe Wal Fadjri, Sidy Lamine Niassé, a annoncé que le Président de la République avait donné des instructions au ministre de l'Information afin qu'une fréquence hertzienne soit allouée à Wal TV au Sénégal. A l'heure actuelle, Walf TV, qui a démarré ses programmes il y a quelques semaines, n'est disponible que via le satellite, faute d'autorisation à émettre sur une fréquence hertzienne.

Wal Fadjri : <http://www.walf.sn/>

* L'ARTP appelle les abonnés de la téléphonie mobile à s'identifier dans les meilleurs délais

Le 31 juillet 2007, l'Agence de régulation des télécommunications et des postes (ARTP) a organisé un déjeuner de presse au cours duquel il a été beaucoup question de l'obligation faite aux abonnés de la téléphonie mobile de s'identifier auprès des opérateurs d'ici le 31 octobre 2007. En effet, suite au lancement de la campagne d'identification, en mai dernier, conformément à la décision de l'ARTP n° 2006-1 du 5 décembre 2006 obligeant les opérateurs à identifier tous les abonnés à leur réseau, seuls 13% des abonnés se sont identifiés. Afin d'encourager les abonnés à se soumettre à cette obligation, les responsables

de l'ARTP ont mis en avant les impératifs de sécurité et réaffirmé solennellement que cette opération n'était liée ni de près ni de loin avec les écoutes téléphoniques qui sont du ressort de la Justice voire de l'Etat pour des raisons de sécurité nationale.

ARTP : <http://www.art-telecom-senegal.org/>

Infrastructures et services

* La BAD approuve un prêt de 50 millions de dollars pour la réalisation du projet RASCOM

Le conseil d'administration de la Banque africaine de développement (BAD) a approuvé le 24 juillet 2007 l'allocation d'un prêt de 50 millions de dollars US au titre de sa branche secteur privé pour appuyer le projet de télécommunications des pays membres de l'Organisation régionale africaine de communication par satellite (RASCOM). Pour mémoire, il faut rappeler que l'idée de lancer un satellite régional africain de télécommunications a été émise dès le milieu des années 80 et pour la concrétiser, une étude de faisabilité a été menée de 1987 à 1990. En 1992, l'Organisation régionale africaine de communication par satellite (RASCOM) a vu le jour et elle compte aujourd'hui près de 44 pays. Annoncé et remis à moutlt reprise, le lancement du satellite RASCOM, dont la construction avait été confiée en 1999 à Alcatel-Alenia, devrait être lancé par une fusée Ariane 5 durant le dernier trimestre de l'année 2007 si l'on en croit le communiqué de presse diffusé le 21 juin 2007 à l'occasion de la signature du contrat signé à cet effet par Thales Alenia Space et Arianespace.

Rascom : <http://www.rascom.org/>

* Seddo désormais disponible sur le fixe prépayé

Il est désormais possible de transférer du crédit vers une ligne « keurgui kheweul » ou une ligne prépayéepro avec le système Seddo originalement mis en place pour la téléphonie mobile.

Orange : <http://www.orange.sn/>

* Uniformisation des tarifs de communications de Tigo

Tigo a lancé une campagne publicitaire pour informer ses abonnés que désormais, entre 8h00 et 18h00 toutes les communications passées à partir d'un abonnement « Tigo classic » sont facturées 1,5 FCFA la seconde soit 90 FCFA la minute. Cette facturation s'applique que l'appel soit passé vers un numéro Orange, un numéro fixe ou un numéro Tigo.

Tigo : <http://www.tigo.sn/>

Projets

* Plate forme de commerce électronique à la CCIA de Kolda

Dans le cadre d'une convention de partenariat signée avec la Fondation Trade point Sénégal, la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Agriculture (CCIA) de Kolda va

bénéficier une plate-forme de commerce électronique dans l'objectif de contribuer au développement et à la promotion des échanges commerciaux entre opérateurs économiques de la région de Kolda et du reste du monde. Cette plateforme visera notamment à informer sur les opportunités d'affaires, former des animateurs de points focaux en gestion de l'information commerciale, assister, accompagner et conseiller les opérateurs économiques dans leurs démarches de participation au commerce électronique.

Trade Point Sénégal : <http://www.tpsnet.org/>

* Projet de paiement des factures de téléphone, d'électricité et d'eau avec des cartes prépayées

A l'occasion d'un séminaire sur l'outsourcing organisé par l'Agence nationale chargée de la promotion de l'investissement des grands Travaux (APIX) le 5 juillet 2007, un procédé de paiement des factures de téléphone, d'électricité et d'eau avec des cartes prépayées, dénommé Paiement de facture par téléphone portable (PFPT) a été présenté par Papis Daouda Sall. Il consiste à émettre des cartes prépayées échelonnées de 5000 à 100.000 FCFA qui seront placées dans les circuits de ventes de cartes de téléphones mobiles (cybercafés, télécentres, etc.). Selon son inventeur ce système devrait permettre à la Sonatel, à la Senelec et à la SDE de gérer le paiement des factures à travers le téléphone portable et d'éviter ainsi les files d'attentes aux guichets.

APIX : <http://www.investinsenegal.com/>

Rendez-vous

* Pré-conférence IFLA : Management des technologies et des systèmes de bibliothèques

La Fédération internationale des associations de bibliothécaires et institutions (IFLA) organisera, du 14 au 16 août 2007 à Dakar (Sénégal), une conférence préalable à sa conférence qui aura lieu du 19-23 août 2007 à Durban (Afrique du Sud). Cette pré-conférence intitulée « Le management des technologies et des systèmes automatisés de bibliothèques dans les pays en développement : logiciels libres VS options commerciales » se déroulera au Goethe Institut.

Pré-conférence IFLA : <http://www.dakar.aliaco.com/>

Envoyez-nous vos informations : osiris@osiris.sn

Dossiers spéciaux, abonnement et archives : <http://www.osiris.sn/>



Cette création est mise à disposition sous un contrat Creative Commons (Paternité - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 2.0) Osiris, juillet 2007.
